

LE DROIT DES PEUPLES A SE NOURRIR ET A REALISER LEUR SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

LA MOITIE DE LA POPULATION MONDIALE EN SITUATION DE MALNUTRITION

La situation mondiale actuelle au niveau de l'alimentation constitue un énorme problème pour l'humanité.

- 800 millions de personnes sont toujours sous alimentées au niveau mondial.
- La moitié de la population mondiale est atteinte par une forme de malnutrition, maladies de carence ou d'excès (manque de micronutriments, obésité...) qui ont des conséquences souvent dramatiques.
- Le fossé entre les riches et les pauvres se creuse au sein même des pays en voie de développement ou développés et aggrave la situation nutritionnelle et sanitaire des plus pauvres.

La FAO reconnaît que l'objectif de diminution de moitié en 2015 du nombre de personnes sous alimentées, décidé lors du sommet mondial sur l'alimentation à Rome, en 1996 ne sera pas atteint.

DES POLITIQUES DE LIBERALISATION DESTRUCTRICES DES CAPACITES DES PEUPLES A SE NOURRIR

En ce début du 21ème siècle, l'humanité a accumulé des connaissances liées aux pratiques paysannes et aux recherches scientifiques qui peuvent permettre, depuis des dizaines d'années, de résoudre de nombreux problèmes techniques agricoles qui se présentent.

La question centrale n'est plus de résoudre des problèmes techniques afin de produire plus, globalement, au niveau mondial. Nous sommes face à un problème plus complexe d'accès à une alimentation adéquate pour les populations des zones rurales et urbaines et en particulier, celles qui sont les plus pauvres. Nous sommes aussi confrontés à l'enjeu de la qualité des produits du point de vue sanitaire et nutritionnel et au respect des habitudes et cultures alimentaires.

L'accès aux moyens de production et aux ressources naturelles afin de pouvoir les valoriser et les gérer de manière durable est toujours une question non résolue dans de trop nombreux pays. Ce sont les questions du partage et de la gestion du foncier et celles de l'accès aux zones de pêche et aux côtes pour les pêcheurs artisanaux.

Les systèmes alimentaires très variés qui se sont mis en place au cours des siècles sont en pleine mutation. Depuis une quinzaine d'années ils sont soumis à :

- Un processus de libéralisation et de concurrence au niveau mondial entre des systèmes très différents d'agriculture, de pêche et de commerce, qui détruit les agricultures paysannes, les pêches artisanales et les formes d'alimentation culturellement diversifiées.
- Un processus de concentration de grandes entreprises agro-alimentaires de transformation et de commerce.
- Une implantation rapide de biotechnologies, en particulier sous forme d'OGM qui est dictée par la recherche de profit des grands groupes industriels au mépris de la sécurité alimentaire des populations, de la protection de l'environnement et de la maîtrise par les agriculteurs de leurs semences.
- Le développement, dans la plupart des sociétés de la planète, de modes de production et de consommation peu soucieux de l'environnement et de l'avenir de la planète pour les générations futures.

Cette libéralisation s'est particulièrement développée, sous l'impulsion des plans d'ajustement structurels, des accords de l'OMC (accord agricole, accord sur la propriété intellectuelle..).

L'alimentation est un problème complexe au niveau mondial qui implique des acteurs privés, (les familles, les entreprises..), les ong et les organisations populaires, les acteurs publics (les collectivités locales, les états, les organisations internationales...).

Résoudre des problèmes en matière d'alimentation requiert aussi une intervention sur les questions de production agricole, de pêche, de gestion des ressources naturelles, de nutrition, de santé, d'éducation, de transformation, de commerce national et international.

Pour résoudre ces problèmes, ceci nécessite de suivre une démarche nouvelle qui traite et gère cette complexité. Ce n'est ni le marché, ni les états, ni les grands groupes agro alimentaires, ni les ONG ou les organisations paysannes, de pêcheurs ou de consommateurs, ni la FAO qui régleront, seuls, les problèmes. Nous avons besoin d'approches nouvelles impliquant l'ensemble de ces acteurs et d'instruments et de lieux nouveaux au niveau international comme ce Forum Mondial pour la Souveraineté Alimentaire pour proposer des solutions et tenter de résoudre ces problèmes.

Le réseau Mondial APM (agricultures paysannes, alimentation et mondialisation) structuré dans les différentes régions du monde et associant des personnes et des organisations paysannes, des organisations sociales et environnementales, des ONG, a réalisé des chantiers, des programmes de travail, des réunions, des échanges sur ces thèmes. Il a accumulé beaucoup d'expériences, d'analyses depuis dix années. C'est sur cette base qu'ont été élaborées ces propositions que nous mettons en débat à Cuba, à l'occasion du Forum Mondial sur la Souveraineté alimentaire, à Lille pour l'assemblée mondiale de citoyens, à Porto Alegre à l'occasion du Forum Social Mondial.

LA CONCRETISATION DU DROIT A L'ALIMENTATION ET AU BIEN ETRE NUTRITIONNEL ET ALIMENTAIRE

Différents documents ont été ratifiés au niveau international qui mettent en évidence le droit à l'alimentation et à un bien être nutritionnel et alimentaire.

C'est l'article 25 de la déclaration Universelle des droits de l'Homme des Nations Unies qui a établi clairement la sécurité alimentaire comme un droit fondamental.

Le Pacte International aux droits économiques sociaux et culturels adopté par l'assemblée générale des Nations Unies en 1966, qui fait aussi référence au droit à l'alimentation comme droit fondamental de l'Homme et requiert son observation par les états et les institutions internationales.

Depuis la conférence mondiale de l'alimentation convoquée en 1974 par les Nations Unies, suite à la crise alimentaire de 1974, il existe un consensus fort au sein de la communauté internationale pour reconnaître explicitement ce droit à une alimentation et un bien être nutritionnel et alimentaire pour tout individu. Ce consensus a été réaffirmé lors du sommet mondial de l'alimentation de Rome, en 1996.

Nous pensons qu'est arrivé le temps, au début du 21ème siècle, de concrétiser ce droit au niveau international comme national. Ceci passe par :

- 1) La ratification la plus large possible par les états du nord et du sud du Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels pour lui donner encore plus de force.
- 2) A court terme, l'intégration comme texte de référence au niveau ONU, du code de conduite pour une alimentation adéquate qui a été élaboré par des ONG, dont le FIAN, après le sommet de Rome, en 1996, sur la base des décisions du plan d'action de ce même sommet.
- 3) L'adoption par les Nations Unies d'une convention mondiale de sécurité alimentaire et de bien être nutritionnel qui permette de se fonder sur ce droit et cet objectif de civilisation afin de subordonner à ce texte des décisions qui seraient prises dans le champs du commerce ou dans d'autres domaines.

LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE BIEN ETRE NUTRITIONNEL

Respecter et satisfaire ce droit à l'alimentation et au bien être nutritionnel signifie :

- Adopter une démarche qui re-situe l'accès à l'alimentation et le bien être nutritionnel au centre des modes de vie, de production et de consommation et oblige à mettre en priorité ce bien être nutritionnel de la population dans la définition des politiques notamment sanitaires et sociales,

agricoles, économiques et environnementales.

- Une mobilisation sociale des citoyens et des communautés accompagnée d'une éducation et d'une information continue afin de changer des modes de production et une évolution vers une alimentation plus équilibrée et des modes de vie plus sains.
- La promotion, au niveau mondial, de systèmes agricoles et alimentaires durables et favorables à la nutrition, à la santé et au bien être, la garantie de la qualité nutritionnelle de l'alimentation dans le respect des cultures et des préférences alimentaires.

Nous proposons pour la mise en place effective de politiques alimentaires et nutritionnelles dans le cadre d'une approche de nutrition publique intégrée, plurisectorielle et participative :

- L'organisation d'ateliers nationaux de définition et de suivi de politique de sécurité alimentaire et de bien être nutritionnel qui regroupent les décideurs, les chercheurs et les acteurs : producteurs, industriels, distributeurs et consommateurs et ONG. Nous pouvons voir des exemples de ce type de démarche dans certains états du Brésil.
- Poursuivre les programmes ayant prouvé leur efficacité comme la promotion de l'allaitement maternel exclusif et l'introduction adéquate d'aliments de complément ainsi que la supplémentation en micronutriments ;
- Renforcer la réglementation de l'étiquetage des aliments et le contenu de la publicité alimentaire, en particulier, celle qui s'adresse aux enfants ;
- Taxer les produits de faible intérêt nutritif : il peut s'agir d'une taxe légère afin de générer des fonds pour les actions de prévention et de promotion de la santé ou d'une taxe plus lourde afin de dissuader la consommation de ces produits. Il peut aussi s'agir pour les pays qui mettent en oeuvre une taxe sur la valeur ajoutée, de l'alléger pour les aliments à promouvoir sur le plan nutritionnel ;
- Mobiliser le secteur de l'agriculture pour améliorer la production et la consommation d'aliments riches en micronutriments, légumes, fruits et légumineuses : diversification des productions agricoles; et aussi amélioration de la teneur en micronutriments, des technologies post-récoltes, de la commercialisation;
- Adopter des objectifs de qualité nutritionnelle dans la fabrication industrielle et la restauration collective : moins de sel, de sucre, de graisses et plus de micro nutriments, de fibres ;
- Poursuivre l'enrichissement d'aliments en portant particulièrement attention au fait que l'aliment enrichi soit consommé par des personnes en ayant le plus besoin et qu'il soit ancré dans la culture locale ;
- Privilégier la fabrication d'aliments de complément au lait maternel par la petite agro-industrie locale si l'on se trouve dans un contexte de ressources limitées ;

Ceci demande aussi de mettre en place des activités de surveillance nutritionnelle associant les acteurs sociaux, et requiert une mobilisation sociale, communautaire et citoyenne en particulier des jeunes, des femmes et des consommateurs autour de l'analyse des problèmes nutritionnels et de la mise en place des actions, notamment éducatives et de communication.

L'ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION ET AUX RESSOURCES NATURELLES ET A LEUR GESTION

De nombreux conflits dans le monde ont encore aujourd'hui un lien plus ou moins direct avec la question foncière et la question de l'accès aux zones de pêche ou aux côtes pour les activités de pêche et d'aquaculture. Ces conflits sont liés :

- A l'insécurité de l'accès à la terre et aux ressources : la non reconnaissance des droits coutumiers, le manque de garanties des fermiers, des métayers et la précarité des droits des chasseurs et des cueilleurs ;
- A une distribution très inégalitaire de la terre qui conduit à réaliser des réformes agraires ;
- Aux revendications de groupes sociaux ou de groupes ethniques tels que les peuples indigènes, d'exercer leur pouvoir sur un territoire ;
- Au pillage des ressources halieutiques par les bateaux de pêche industrielle le long des côtes où les

petits pêcheurs des pays du sud exercent leur métier ;

- Aux conflits fonciers sur les côtes liés au développement de nouvelles activités, dont le tourisme.

Nous avançons cinq propositions fondamentales sur ces questions :

1) La réhabilitation de la réforme agraire comme une politique publique indispensable, dans tous les pays où la distribution de la terre est très inégalitaire.

Nous estimons qu'une intervention rapide et efficace impulsée par l'état pour redistribuer la terre aux sans terre, aux petits et moyens producteurs est plus que jamais nécessaire et urgente à chaque fois que la distribution de la terre est très inégalitaire (comme par exemple au Brésil, au Zimbabwe, en Afrique du sud, aux Philippines...). La réforme agraire constitue alors la première politique publique à mettre en place dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. De fait, la grande masse des pauvres dans le milieu rural est constituée de paysans ou d'anciens paysans qui ne disposent plus de moyens suffisants pour survivre.

Mais les réformes agraires à mettre en place doivent tenir compte des expériences antérieures et ne pas simplement répéter les schémas du passé. C'est l'objet de la seconde proposition.

2) La Recherche systématique de l'amélioration des processus de réforme agraire.

Les contextes favorables à la mise en place de réformes agraires sont relativement peu fréquents, puisqu'ils nécessitent un rapport de force, interne ou externe permettant de pouvoir s'attaquer aux intérêts des grands propriétaires fonciers.

Cette amélioration des processus de réforme agraire passe avant tout par un rôle protagoniste des organisations de paysans et implique :

:- La recherche d'appui de différentes couches sociales:

- La combinaison des droits individuels et collectifs afin de construire des systèmes viables et qui permettent de sécuriser les exploitants individuels qui naissent de la réforme agraire et de construire des modalités de gestion collective de la partie de bien commun ;
- La préparation de " l'après réforme " en évitant la constitution d'un secteur réformé coupé de la réalité des autres petits paysans ;
- La création des capacités locales de gestion du foncier, sans attendre la fin du processus de réforme ;
- L'articulation de la réforme agraire avec une politique agricole qui permette le développement de la production paysanne.

3) La mise en place des politiques de structures et de régulation des marchés fonciers où les inégalités foncières sont moindres.

Cette proposition s'applique aux pays qui n'ont pas besoin d'une réforme agraire mais aussi ceux qui viennent de réaliser une réforme agraire. Dans les deux cas, il convient de gérer l'évolution des structures agraires afin qu'un nombre aussi grand que possible d'exploitations puissent être viables économiquement et puissent se moderniser progressivement.

Ici aussi il est nécessaire qu'existent des organisations paysannes fortes, démocratiques et représentatives des couches majoritaires de producteurs.

Les mesures qui peuvent être prises dans le cadre de ces politiques des structures sont:

- Des mesures fiscales qui taxent la grande propriété, l'utilisation trop extensive du sol et son utilisation destructrice des ressources naturelles ;

- Des mesures de régulation et d'amélioration des marchés fonciers (cogestion du marché foncier entre l'état et les organisations paysannes comme en France), facilités de crédit foncier à ceux qui n'ont pas accès à un financement à long terme pour acheter la terre ;

- Des politiques qui facilitent le remembrement des parcelles de terre.

Mais il faut aussi garantir le droit des exploitants à travailler la terre indépendamment du droit de propriété. C'est une des seules façons de résoudre les problèmes posés par les héritages égalitaires entre générations en économie paysanne. Cela passe par :

- La sécurisation des droits des locataires, des métayers ou des ayants droits qui ne soient pas des propriétaires. Mais c'est uniquement s'il existe des organisations paysannes puissantes, capables de lutter, que des lois peuvent être votées et être appliquées réellement.
- La constitution d'instances spécifiques qui soient propriétaires de la terre et dont le statut légal peut prendre diverses formes, à condition que les droits des exploitants soient garantis.

4) Décentraliser en grande partie les mécanismes d'administration des droits individuels sur la terre. L'établissement de systèmes nationaux de cadastre et de registre de la propriété qui affirment que la seule façon de garantir les droits des paysans est de leur donner des titres de propriété ont montré leurs faillites ou leurs limites. Le coût des opérations, la manière de les réaliser qui souvent spolie des ayants droits et l'inexistence de mécanismes locaux d'actualisation des droits font que ces efforts restent vains pour les petits producteurs, en quelques années.

Il faut combattre avec force l'idée que la sécurisation des droits ne passe que par l'acquisition de la propriété.

La décentralisation des mécanismes d'administration des droits au niveau des municipalités, d'organisations coutumières ou d'instances ad-hoc constitue une priorité et une condition pour que les systèmes de cadastres au niveau national soient viables et que les droits de tous les usagers puissent être actualisés à un coût raisonnable. Il est aussi nécessaire de combiner ces fonctions de pure administration des droits avec d'autres fonctions de résolution de conflits et de médiation, adaptées aux exigences actuelles qui peuvent prendre des formes variées.

5) Agrandir les zones de pêche littorale pour éviter le pillage des ressources par la pêche industrielle.

Ces zones de pêche doivent être agrandies afin de préserver la ressource et qu'elle puisse être gérée localement.

C'est aussi l'établissement de schémas d'aménagement des zones littorales avec la participation des acteurs des filières de la pêche, dont les organisations de pêcheurs qui peut permettre de réserver des espaces pour l'exercice des activités maritimes

6) Construire des instances de gestion des ressources communes au niveau du territoire.

Il est important de pouvoir gérer aussi un ensemble de biens communs (sols, eau, forêts, biodiversité, ressources halieutiques...) sur un même territoire ou sur zone côtière.

Ceci est valable pour les territoires dits indigènes mais aussi dans tous les autres espaces et territoires.

Nous pensons que pour que ces propositions soient mises en application, ceci nécessite :

- La constitution de réseaux d'échanges d'expériences entre organisations paysannes mais aussi entre organisations de pêcheurs sur ces questions la mise en évidence que la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles passe par des réformes agraires, des interventions foncières et des politiques agricoles favorables à la petite production paysanne.
- Des activités de lobby pour influencer les financeurs et les décideurs la constitution de nouvelles alliances hors du milieu paysan ou indigène sur des thèmes intéressants les populations urbaines (lien entre pauvreté urbaine, l'impossibilité de s'installer comme paysan, la sous rémunération du travail paysan, l'environnement, la qualité de l'alimentation, la gestion du milieu rural..)

LA CONSTRUCTION DE SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES

Nous sommes dans une situation où les systèmes alimentaires se transforment très rapidement et sont marqués par de grandes constantes :

- Une tendance à la concentration de l'industrie agroalimentaire et de la distribution de l'alimentation, un processus de standardisation et d'homogénéisation des produits alimentaires à un niveau international destructeur des cultures alimentaires variées ; une complexification des systèmes alimentaires qui dépendent de circuits de production, transformation et de distribution plus

longs. Ceci les rend plus fragiles et moins sûrs.

- Une dépendance marquée vis-à-vis d'agricultures intensives et productivistes destructrices des ressources naturelles, de la biodiversité et des agricultures paysannes.

- Des crises alimentaires (vache folle, poulet à la dioxine, fièvre aphteuse...) qui prennent vite des dimensions internationales vu l'interrelation des pays en matière alimentaire.

Il est nécessaire de changer de cap en la matière pour s'appuyer sur des secteurs de production, de transformation et de distribution qui remplissent des critères de durabilité : préservation des ressources naturelles, qualité des produits du point de vue sanitaire et nutritionnel, entreprises économiquement viable qui créent des conditions sociales équitables.

Dans l'agriculture, ceci nécessite un choix délibéré au niveau national et international pour s'orienter vers des agricultures durables et biologiques. Mais la situation est différente entre les pays développés, les pays qui sont dans un processus de développement comme par exemple le Mexique et les pays en voie de développement ou les moins avancés. Sans ressources financières des états il est difficile de construire des politiques agricoles qui intègrent une dimension de durabilité. Mais il est néanmoins possible d'intégrer cette dimension dans des politiques de soutien à la petite agriculture qui apparaissent dans des pays comme le Brésil, le Mexique...

De manière générale ceci nécessite, au niveau national, en général, une subtile combinaison de programmes agro-environnementaux et de développement rural, de l'application du principe pollueur-payeur, de l'éco-conditionnalité des aides qui peuvent être données et de contrats entre l'agriculture et la société pour assurer des services environnementaux et sociaux.

C'est aussi en donnant la possibilité aux pays d'utiliser certains outils de politique agricole (voir la partie sur l'OMC) que les pays du sud pourront développer une véritable capacité d'intervention sur ces questions.

De manière générale, ceci nécessite de réexaminer les systèmes alimentaires en analysant l'ensemble de la chaîne alimentaire du point de vue de sa durabilité (énergie, transport...).

Nous en sommes qu'au début d'une reformulation et d'une reconstruction de systèmes alimentaires durables pour les communautés et pour les populations variées du globe.

LE REFUS DU BREVETAGE DU VIVANT

La privatisation à travers les brevets sur les biotechnologies du génie génétique touche à la fois la matière vivante, sa reproduction et la connaissance qui s'y rapporte.

Le choix de mettre en place des brevets sur le vivant est un choix politique émanant de puissants acteurs économiques mondiaux. L'enjeu qui se présente à l'humanité est de parvenir à préserver la possibilité pour les habitants de la planète de refuser un monopole technologique qui les excluent de droits fondamentaux sur l'utilisation de produits vitaux comme les semences issues de leurs champs, les plantes avec lesquelles ils se soignent et l'accès aux connaissances qu'ils ont eux-mêmes contribués à produire.

Le système de brevet qui a été développé pour protéger les innovations industrielles est un instrument législatif inapproprié pour les organismes vivants et leurs constituants. Le système doit être complètement repensé en développant des voies alternatives pour récompenser les innovateurs. La question du brevet sur le vivant doit être correctement examinée par une très large communauté de représentant des différentes cultures de manière à ce que les régimes alternatifs respectent les croyances éthiques et religieuses.

Il est important de soutenir la position des communautés qui ont affiché une position éthique forte contre le brevet sur les organismes vivants, comme celle du groupe de pays africains à l'OMC emmené par l'Ethiopie.

La réglementation de l'accès aux ressources biologiques est à promouvoir ainsi que la possibilité pour les pays d'opter pour une loi nationale " sui generis " qui protégera les innovations des communautés locales en cohérence avec la Convention sur la diversité biologique.

Les pays industriels ont profité de l'OMC pour imposer la mise en oeuvre d'un accord international sur le droit de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC). Dans cet accord, il est fait

obligation aux pays de se doter d'un système de propriété intellectuelle sur les variétés végétales protégeant des droits d'appropriation privée et il ne reconnaît pas les droits des communautés. Les PVD, les pays africains restent les plus intéressés par la révision de l'article 27.3 de l'ADPIC.

Que ce soit par la modification de cet article où par l'inscription de cette exigence dans d'autres textes ou conventions au niveau mondial nous exigeons, que d'une part, les plantes, les animaux, ainsi que les micro-organismes et tout autre organisme vivant ou partie de ceux-ci ne soient pas brevetables et d'autre part que les processus naturels qui permettent aux plantes et animaux de se développer ne puissent pas l'être non plus.

UN MONDE SANS OGM AGRICOLE

Les OGM exposent la planète et l'humanité à de réels dangers : risques alimentaires incontrôlés (notamment allergies, résistances aux antibiotiques...), stérilisation des semences, perte de l'autonomie des paysans, perte de biodiversité et à terme généralisation inévitable et irréversible des cultures OGM.

Nos propositions tendent à définir une transition vers une agriculture libre d'OGM, en laissant éventuellement la porte ouverte à certains OGM, dans certaines conditions de cultures (milieu fermé, biofermenteurs..) et d'utilisation (applications médicales encadrées et contrôlées) et pour certains objectifs limités (la transgénèse en tant qu'outil de laboratoire n'est pas remise en cause).

Le risque majeur repose dans l'irréversibilité d'un monde transgénique. La séparation totale des filières étant reconnue aujourd'hui comme impossible, l'autorisation de cultures transgéniques à grande échelle entraînera inéluctablement la généralisation de ces cultures. Il est donc temps de réagir.

Nous avançons propositions et demandes clefs:

1) La mise en place d'un moratoire international.

Devant les risques avérés ou potentiels des OGM et le caractère automultiplicateur des variétés et espèces transgéniques, il est urgent d'obtenir un moratoire international sur la culture des OGM (ainsi que sur la dissémination d'espèces animales transgéniques comme les saumons).

Les principes de ce moratoire sont :

- L'interdiction de toute culture commerciale mais l'autorisation de recherches dans des conditions sécurisées, à condition toutefois que d'autres recherches sur l'agriculture durable soient menées en parallèle, avec autant de moyens.

- En attendant des moratoires locaux au niveau des communes, des régions, des Etats doivent se mettre en place.

2) Le renforcement des législations nationales, régionales et internationales.

Il est important de s'appuyer sur le protocole de Biosécurité de Carthagène qui reconnaît le principe de précaution pour les mouvements transfrontaliers de tous les OGM. Mais ce protocole doit être ratifié par le maximum de pays pour s'exercer. Il établit des procédures d'accord préalable en connaissance de cause pour les mouvements transfrontaliers d'OGM exigeant le consentement explicite de l'importateur avant que les importations d'OGM puissent avoir lieu.

Mais il faut établir clairement la suprématie de la convention de Biodiversité (CBD) qui encadre le protocole de Carthagène sur les accords de l'OMC.

Il est donc important de décliner le protocole de Biosécurité dans les législations régionales et nationales (l'application de l'étiquetage sur l'ensemble du processus de transformation) et d'exiger une tolérance zéro pour les traces d'OGM dans les produits agricoles.

Mais il faut aussi introduire une clause de responsabilité large des producteurs d'OGM (sur la santé des consommateurs et l'environnement) applicable sur l'ensemble de la planète.

Pour obtenir ces changements, cela nécessite :

- Le développement de systèmes d'information indépendants des multinationales et du pouvoir politique, une recherche publique indépendante pour une agriculture durable sans OGM ;

- La réalisation de larges alliances associant, en particulier, les consommateurs, les agriculteurs et les chercheurs du public ;
- L'ouverture de la recherche publique aux préoccupations sociétales en favorisant des forums d'échanges avec les chercheurs.

UNE REGULATION DES ECHANGES AU NIVEAU INTERNATIONAL AU SERVICE DE LA SOUVERAINETE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PEUPLES

La libéralisation des échanges, à partir de la réduction voire l'élimination des barrières douanières, est officiellement engagée dans le secteur agricole depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 1995, de l'accord agricole de l'OMC. De fait, cet accord concerne bien plus que les barrières douanières et touche directement aux politiques agricoles internes des pays, puisqu'il régleme les instruments de protection et de soutien à l'agriculture susceptibles d'être utilisés par les états.

Cet accord est par essence fortement inéquitable. Il a légitimé les formes d'aides coûteuses budgétairement qui ne peuvent être utilisées que par les pays riches (comme les aides directes). Parce qu'il ne prend pas en compte les façons de produire (durable ou non) parce qu'il ne tient pas compte des producteurs, parce qu'il favorise les agricultures exportatrices, il privilégie les agricultures intensives au dépens des agricultures paysannes.

L'activité agricole ne peut être réduite à une activité de productions de marchandises. Les politiques agricoles les plus performantes et efficaces ont été, de tout temps, non pas de libéraliser les marchés et de multiplier les échanges mais de protéger les agriculteurs des grandes fluctuations du marché international. L'agriculture est une base centrale de la sécurité alimentaire. Elle est source d'emplois et de développement rural. Elle permet de gérer les ressources naturelles et de lutter contre la désertification et, bien gérée, elle a un rôle majeur pour la protection de l'environnement.

Les échanges sont néanmoins nécessaires au niveau international, pour les produits tropicaux, pour répondre aux besoins en alimentation des pays à déficit vivrier et qui le resteront sur le long terme.

Le principe de souveraineté alimentaire

Nous mettons en avant le principe de souveraineté alimentaire pour permettre à l'agriculture de remplir toutes ses missions et en particulier, la sécurité alimentaire. Chaque état doit pouvoir librement choisir le mode d'approvisionnement en produits alimentaires qu'il souhaite en réponse à l'intérêt collectif national ou régional. Respecter ce principe impose des règles pour chaque pays qui doivent être adoptées globalement:

- Le libre choix des instruments de politique agricole pour chaque pays, en fonction de ses choix de société démocratiquement déterminés.
- Le droit à la protection aux frontières pour protéger les agricultures paysannes : ce droit, qui a été, et est toujours, largement utilisé par les pays développés doit être accessible à chaque pays.
- L'interdiction des pratiques de dumping, c'est-à-dire de la vente d'un produit à un prix inférieur à son coût de production, y compris les coûts sociaux et environnementaux. En particulier, toutes les formes de soutien, directs ou indirects, qui conduisent à la vente de produits à prix de dumping doivent être supprimées.

Pallier l'instabilité structurelle des prix internationaux : il s'agit à la fois de stabiliser le revenu des paysans pour les produits exportés sur le marché mondial (boissons tropicales, épices, coton par exemple), et de garantir les conditions d'approvisionnement sur les marchés mondiaux à des prix raisonnables pour les pays structurellement et conjoncturellement déficitaires. Cela nécessite l'instauration d'une maîtrise de la production chez les pays agro-exportateurs, afin de permettre une meilleure régulation des cours.

La promotion des pratiques agricoles durables : les modèles agricoles, pour être durables, doivent prendre en compte les contraintes locales, environnementales et sociales.

Le droit à refuser les techniques et technologies jugées inappropriées : un pays doit pouvoir refuser l'introduction sur son territoire de techniques de production (ou de produits agricoles issus de ces techniques), comme les OGM, les hormones de croissance dans l'élevage, des produits

phytosanitaires dangereux, etc... sur la base du principe de précaution.

Réguler les marchés

Les échanges internationaux sont indispensables soit pour certains produits soit pour l'approvisionnement de pays structurellement ou conjoncturellement déficitaires.

Ces derniers doivent pouvoir s'approvisionner à un prix raisonnable et stable sur les marchés internationaux. L'aide alimentaire ne peut être considérée comme un substitut de la défaillance des marchés et doit être réservée aux situations d'urgence. Les pratiques de subventions aux exportations, les crédits à l'exportation, les aides directes sans limites aux producteurs développés aboutissent à des prix de dumping. Ces pratiques doivent être abolies. Ceci nécessite que la régulation des échanges soit confiée à une organisation multilatérale qui soit transparente, démocratique avec les moyens de sanctionner les écarts aux règles que nous avons formulées, sans remettre en cause le principe de souveraineté alimentaire. Cette organisation peut être l'Organisation Mondiale du Commerce, à condition qu'elle soit réformée en profondeur. Elle devrait s'occuper que de commerce, être soumise aux autres conventions et textes internationaux (droits économiques sociaux et culturels, conventions sur l'environnement...). Son organe de règlement des différends devrait être réformé dans le sens de la création d'une instance plus indépendante et permettant des sanctions qui puissent être appliquées par tous les états membres.

Certaines organisations comme Via Campesina réclame la sortie de l'agriculture de l'OMC, afin de rompre ce processus de libéralisation et de reconstruire une autre forme de régulation qui nécessitera une autre organisation multilatérale.

Dans les débats actuels sur l'agriculture et l'OMC, il apparaît que les pays du sud, depuis Seattle, ont pris des positions et soutenu des propositions intéressantes que nous avons avancées déjà en 1996. Ainsi une proposition de boîte de développement qui permette aux pays en voie de développement d'utiliser certains outils de politique agricole est intéressante. Elle pourrait avoir plus d'écho si elle prenait en compte la nécessaire protection des agricultures paysannes des pays développés.

Dans la lutte contre la libéralisation sauvage des économies et contre les méfaits actuels de l'OMC sur les agricultures paysannes, il nous paraît important de réaliser des alliances larges qui permettent de faire avancer les changements dans la bonne direction et d'éviter l'isolement. En ce sens, les propositions avancées par ces pays en développement qui reposent la question de la souveraineté alimentaire et des agricultures paysannes nous semblent intéressantes à soutenir.

UN TEXTE DE REFERENCE

Ce document de propositions constitue un premier aboutissement du travail engagé depuis des années par le réseau APM Mondial. Il est à la disposition de tous les citoyens, organisations de la société civile, responsables politiques et administratifs des états et organisations internationales. Nous en ferons un texte qui évoluera en fonction des débats lors des prochains rendez vous que sont: le Forum Mondial sur la Souveraineté Alimentaire de La Havane, le Forum de la FAO en novembre 2001, la rencontre de l'OMC à Qatar, l'Assemblée Citoyenne Mondiale à Lille en décembre 2001, le Forum Social Mondial à Porto Allegre en janvier 2002.

LE RESEAU MONDIAL APM

Le 28 août 2001

Réseau APM Mondial, Pierre VUARIN



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>